

Faits saillants sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021 - Ville d'Amqui

Chers contribuables, citoyens et citoyennes de la Ville d'Amqui,

À titre de mairesse, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2021 audités par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. ont été présentés à la séance extraordinaire du conseil municipal du 9 mai 2022. Dans son rapport, le vérificateur indépendant exprime une opinion favorable à l'effet que les états financiers « donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. ».

Rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2021 indiquent des revenus de 11 742 810 \$¹ et des dépenses de 11 162 713 \$, se soldant par un excédent de 580 097 \$.

Cet excédent découle principalement de l'augmentation importante des revenus extraordinaires suivants :

- Croissance du rôle d'évaluation et droits de mutation plus importants qu'anticipés
- Locations de la salle communautaire pour les cliniques de vaccination
- Bonification du contrat de déneigement avec le ministère des Transports du Québec et du programme d'aide à l'entretien du réseau routier octroyé par le même ministère

Par ailleurs, la fermeture temporaire des infrastructures récréatives, conformément aux exigences de la Santé publique, aura permis des économies de coûts, avec une diminution des dépenses plus importante que les pertes de revenus ainsi engendrées.

Bien entendu, ces écarts favorables par rapport au budget déposé sont une très bonne nouvelle pour la Ville d'Amqui, car ils auront permis de réaliser diverses actions afin de limiter la charge fiscale future des citoyens :

- À la séance extraordinaire du 6 décembre 2021, le fonds de roulement a été remboursé en totalité de manière anticipée;

¹ Revenus à des fins fiscales

- En cours d'exercice, certains projets d'investissement ont été réalisés au comptant plutôt que par emprunt ou par le fonds de roulement;
- À la fin de l'exercice, une provision pour dépassements de coûts de projets d'investissement a été constituée.

L'excédent d'exercice fait passer le surplus libre à 1 816 927 \$, soit 16 % des revenus de fonctionnement de l'exercice. Le niveau du surplus libre respecte maintenant le seuil minimal que s'est fixé la Ville, soit 15 %. Rappelons que le surplus représentait 9 % en 2019. Nous sommes donc en bonne voie d'atteindre le seuil recommandé de 25 % :

Exercices	Surplus libre non affecté (A)	Revenus de fonctionnement (B)²	Ratio (A/B)
2019	1 511 281 \$	10 519 651 \$	14,4 %
2020	1 667 670 \$	11 898 840 \$	14,0 %
2021	1 816 927 \$	11 206 307 \$	16,2 %

Le taux d'endettement demeure stable, soit 96 % des revenus de fonctionnement de l'exercice :

Exercices	Dettes à la charge de la municipalité (A)	Revenus de fonctionnement (B)²	Ratio (A/B)
2019	10 063 444 \$	10 519 651 \$	95,7 %
2020	8 774 368 \$	11 898 840 \$	73,7 %
2021	10 751 248 \$	11 206 307 \$	95,9 %

Le solde du surplus affecté à des fins de développement se chiffre à 357 000 \$ en 2021. Ces sommes permettront de limiter le recours au financement pour la réalisation de projets de développements résidentiels, commerciaux et industriels entamés dès 2021.

Finalement, l'année 2021 marque la réalisation de projets d'investissements majeurs, notamment la reconstruction de la passerelle J.-Napoléon-Pérusse, un projet réalisé dans un contexte particulier et largement subventionné. Rappelons que ce projet a mérité à la Ville l'obtention du Prix Jacques Hémond décerné par la Fédération des Villages-relais du Québec.

Nous avons également procédé à la construction de la rue des Entrepreneurs, un projet non subventionné, mais rentable grâce aux ventes des terrains et aux revenus de taxation attendus.

² Revenus présentés conformément aux normes comptables pour le secteur public

Le conseil municipal est très satisfait des projets réalisés au cours des dernières années et est convaincu que la situation financière actuelle permettra à la Ville de poursuivre la réalisation des projets prévus au plan quinquennal d'immobilisations, projets qui auront un impact positif sur le niveau de services offerts aux citoyens et citoyennes et leur qualité de vie.

Sylvie Blanchette

Mairesse de la Ville d'Amqui